

Préférences décisives et précarité

Comment distinguer liberté comme capabilité et liberté comme non-domination ?

Vincent Bourdeau

Volume 4, Number 2, Summer 2009

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1044452ar>
DOI: <https://doi.org/10.7202/1044452ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Centre de recherche en éthique de l'Université de Montréal

ISSN

1718-9977 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bourdeau, V. (2009). Préférences décisives et précarité : comment distinguer liberté comme capabilité et liberté comme non-domination ? *Les ateliers de l'éthique / The Ethics Forum*, 4(2), 55–64. <https://doi.org/10.7202/1044452ar>

Article abstract

This paper evaluates the compatibility of P. Pettit's definition of republican freedom as non-domination, with the capability approach championed by A. Sen. Pettit make use of the capability approach in order to develop a more realistic conception of the preferences of individuals in social context. The relative conception of "decisive preferences" supports his demonstration about the compatibility of republican freedom with the capabilities approach. This conception, in particular, gives central value to the social objective of fighting against social precariousness, understood as the arbitrary dependence of an individual towards another which hinders his capacity to move freely in the social world. Sen replied to Pettit that this reading has the effect of limiting the social pluralism of freedom. My discussion of this debate draws an intelligible line of reconciliation between the capability approach and republican freedom.



PRÉFÉRENCES DÉCISIVES ET PRÉCARITÉ

COMMENT DISTINGUER LIBERTÉ COMME
CAPABILITÉ ET LIBERTÉ COMME NON-
DOMINATION ?

VINCENT BOURDEAU
UNIVERSITÉ DE FRANCHE-COMTÉ

RÉSUMÉ

Cet article se penche sur le rapport de la conception républicaine de la liberté comme non-domination défendue par P. Pettit avec la conception de la liberté comme capabilité proposée par A. Sen. L'usage que fait Pettit de la conception défendue par Sen lui permet d'avancer une conception plus réaliste des préférences des individus en contexte social. Cette définition des « préférences décisives » guide toute sa démonstration de la compatibilité de la liberté comme capabilité avec la théorie néorépublicaine. Elle lui permet en outre de donner une valeur particulière à l'objectif social de lutte contre la précarité, précarité comprise comme situation dans laquelle un individu est placé sous la dépendance arbitraire d'un autre en l'empêchant de se mouvoir à sa guise dans le jeu social. Nous examinons les enjeux de cette articulation à la lumière de la réponse critique qui a été formulée par Sen à l'effet que la conception néorépublicaine limitait trop la pluralité sociale de la liberté. Enfin, nous esquissons une manière de réconcilier l'approche par les capabilités avec la conception républicaine.

ABSTRACT

This paper evaluates the compatibility of P. Pettit's definition of republican freedom as non-domination, with the capability approach championed by A. Sen. Pettit make use of the capability approach in order to develop a more realistic conception of the preferences of individuals in social context. The relative conception of "decisive preferences" supports his demonstration about the compatibility of republican freedom with the capabilities approach. This conception, in particular, gives central value to the social objective of fighting against social precariousness, understood as the arbitrary dependence of an individual towards another which hinders his capacity to move freely in the social world. Sen replied to Pettit that this reading has the effect of limiting the social pluralism of freedom. My discussion of this debate draws an intelligible line of reconciliation between the capability approach and republican freedom.

« *The aspiration, quite rightly, is to get rid of dependancy, not just destitution* »¹

INTRODUCTION

Dans *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement*, Philip Pettit met en avant une définition ouverte de la théorie républicaine, concevant cette dernière comme une boîte à outils pour construire des politiques publiques dont l'objectif serait de promouvoir la non-domination, mais une boîte à outils, aussi, permettant d'évaluer certaines situations sociales ou politiques à l'aune de la non-domination. Une telle approche semble inviter le républicanisme à se confronter à un ensemble de théories politiques ou sociales, pour voir dans quelle mesure elles sont susceptibles de passer ou non le test du républicanisme. Lorsqu'il aborde les développements d'Amartya Sen et la définition de la liberté comme capacité proposée par ce dernier, Pettit met ainsi à l'épreuve cette définition et en teste la compatibilité avec les objectifs républicains (Pettit, 2001)². C'est cette mise à l'épreuve que nous voudrions évoquer dans cet article, pour en restituer les enjeux, d'abord, mais aussi pour en pointer quelques limites quant à la compatibilité des deux définitions de la liberté, ensuite.

Dans la lecture que Ph. Pettit propose de Sen, la liberté comme capacité caractérise comme libre un individu dont les préférences peuvent peser sur les décisions privées ou publiques qui le concernent (*decisive preferences*). En ce sens, ces préférences ne peuvent pas être considérées excessivement comme des choix qui impliqueraient une dimension active et directe des individus concernés dans le processus de décision (*decisive choice*), mais permettent en revanche d'envisager la dimension de contrôle ou de régulation des individus concernés sur ceux qui peuvent satisfaire leurs préférences ; satisfaction qui, à elle seule, ne saurait révéler cette dimension (*satisfied preferences*). Nous avons donc affaire à deux manières de décrire ou de qualifier les « préférences décisives » par différence : soit 1) avec les « choix » dits décisifs, soit 2) avec les préférences « satisfaites ». Ces distinctions conduisent à dégager les conditions auxquelles une préférence peut être considérée comme « décisive ».

Pour être réellement considérée comme décisive, une préférence doit être construite indépendamment non seulement de toute influence quant à son contenu (*content-independent*), car, dans le cas contraire,

on ne déterminerait ses préférences qu'en fonction des chances que l'on a de les voir être satisfaites, selon une logique de préférences adaptatives ; mais elle doit aussi être construite indépendamment de tout contexte de domination (*context-independent*), c'est-à-dire hors du cas où les préférences sont satisfaites par un individu tiers qui peut unilatéralement cesser de le faire – par exemple lorsqu'un « bon » maître, ou toute figure s'en approchant, satisfait les désirs d'un esclave ou d'un subalterne, ou encore, pour reprendre l'exemple choisi par Pettit (2001), lorsque les préférences d'une population sont satisfaites par un potentat local généreux, soucieux de préserver ainsi son pouvoir.

Ces distinctions permettent de considérer, de manière plus réaliste que ne le font les théories de la démocratie directe, suggère Pettit, le rôle de tout un chacun dans la mécanique des choix collectifs, mais aussi de considérer la liberté dans le sens d'une liberté réellement attachée au pouvoir de se gouverner soi-même, ce qu'une approche plus traditionnelle des préférences ne permettrait pas, approche qualifiée de libérale-utilitaire entraînant une défense de la liberté comprise comme non-interférence. Cette définition des préférences décisives guide toute la démonstration de la compatibilité entre liberté comme capacité et théorie néo-républicaine conduite par Pettit, comme on le verra dans un premier temps.

La deuxième partie de cet article cherchera à montrer que l'idéal de liberté associé à la définition des préférences décisives permet de donner une valeur particulière à l'objectif social de lutte contre la précarité, précarité comprise comme situation dans laquelle un individu est placé sous la dépendance arbitraire d'un autre l'empêchant de se mouvoir à sa guise dans le jeu social. Si la pauvreté a cette conséquence de donner à certains individus ou institutions le pouvoir d'intervenir arbitrairement dans l'existence des plus pauvres, alors elle peut être comprise comme un facteur de précarisation de l'existence, mais la précarité ne saurait se réduire à la pauvreté et on pourrait même ajouter qu'une société républicaine, telle que décrite par Pettit (2004 [1997]), pourrait envisager des situations de pauvreté relative sans phénomènes de précarité (en théorie la pauvreté n'implique pas la précarité ainsi définie pas plus que la précarité n'implique la pauvreté).

En ce sens la réponse de Sen (2001) à Pettit, qui met en avant le fait que la théorie des capacités est moins intéressée au contexte des relations de pouvoirs entre individus où peut se produire l'émer-

gence d'une capacité à faire, qu'à l'émergence de cette capacité elle-même (différence saisie dans l'opposition entre existence et robustesse de la liberté), paraît insatisfaisante du point de vue de l'objectif de réduire la précarité, même si elle peut être tout à fait acceptable lorsque l'objectif social est de lutter contre la pauvreté ou toute autre forme d'empêchement à agir ne relevant pas directement de l'arbitraire d'un individu ou d'une institution. Ce sera l'objet d'un troisième et dernier moment de la réflexion.

1. PRÉFÉRENCES DÉCISIVES ET DÉFINITION DE LA LIBERTÉ CHEZ SEN ET PETTIT

Pettit cherche à montrer en quoi les définitions de la liberté comme non domination et de la liberté comme capabilité sont compatibles (Pettit, 2001). La liberté comme capabilité caractérise comme libre un individu dont les préférences peuvent peser sur les décisions privées ou publiques qui le concernent (*decisive preferences*). Le cœur de l'analyse de Pettit revient à se demander comment on peut comprendre les « préférences décisives », en d'autres termes, comment on peut comprendre ce terme « peser »³.

Dans *Républicanisme*, Ph. Pettit définit la liberté à partir de l'objectif de non-domination. Dans un tel cadre, on considère qu'un individu est libre lorsqu'il n'est pas soumis à une interférence arbitraire, qu'elle soit le fait d'un individu privé (auquel cas cette interférence prend le nom de *dominium*) ou d'une institution publique (auquel cas cette interférence prend le nom d'*imperium*). La liberté est ainsi une forme d'autogouvernement dont on cherche à préciser la plausibilité dans un contexte de rapport aux autres ou dans un contexte relationnel de pouvoir. Pettit repère deux manières de garantir une telle liberté : 1) l'approche constitutionnelle d'un côté et 2) l'approche dite de la réciprocité des pouvoirs.

1.1 Deux stratégies pour lutter contre la domination

Pour promouvoir cet objectif d'autogouvernement ou de non-domination, deux stratégies ont été envisagées par les néo-républicains : la stratégie constitutionnaliste et la stratégie de la réciprocité des pouvoirs.

Dans le premier cas, on cherche à définir constitutionnellement un arrangement institutionnel qui protège les individus les plus faibles du pouvoir des plus forts, pouvoir qui sans cet arrangement pourrait se transformer en pouvoir dominateur (*dominium*). Il faut bien sûr

prévoir que cet arrangement ne devienne pas lui-même dominateur (*imperium*).

Dans le second cas, on cherche à doter les individus d'attributs ou de qualités qui leur permettent de se tenir sur un pied d'égalité avec leurs concitoyens. La stratégie de la réciprocité vise, souligne Pettit, à « égaliser les ressources dont disposent le dominant et le dominé, de sorte, idéalement, qu'une personne antérieurement dominée puisse parvenir à *se défendre elle-même* de toutes interférences engrangées par le dominant » (Pettit, 2004 [1997], 95, *je souligne*). Cette stratégie paraît à Pettit peu réaliste et coûteuse socialement. Il privilégie donc plutôt la première approche.

Ainsi la liberté comme non-domination « renvoie à la position dont jouit un individu quand il vit en présence d'autres personnes qui, en vertu d'un certain dispositif social, s'abstiennent d'exercer sur autrui un pouvoir de domination » (Pettit, 2004 (1997), 95).

Ces distinctions se retrouvent implicitement à l'œuvre dans l'analyse des « préférences décisives » que propose Pettit dans sa lecture de Sen. Selon Pettit, la notion de préférence décisive est au cœur de la définition de la liberté donnée par Sen, car un individu, selon Sen, est libre s'il est « décisif », c'est-à-dire si ses préférences individuelles sont reflétées dans les préférences collectives. Il y aurait ainsi plus qu'une compatibilité entre la sphère personnelle (sphère dans laquelle notre voix doit être déterminante) et la décision collective, mais bel et bien un poids particulier de cette sphère sur la décision collective⁴. La notion de « préférence décisive » permet de nuancer l'idée que seule la satisfaction des préférences importerait (*satisfied preferences*) dans la définition de la liberté, car la satisfaction d'une préférence, à elle seule, ne saurait révéler cette dimension de contrôle (Pettit) ou d'accomplissement (Sen) que la théorie de la liberté comme non-domination ou la théorie de la liberté comme capabilité placent au cœur de la définition de la liberté. La notion de capabilité, dans l'œuvre de Sen, permet de décrire en effet cette dimension active de l'individu dans la définition et la réalisation de son bien-être.

Si les préférences décisives ne sont pas simplement des préférences satisfaites, elles ne peuvent pas cependant, ajoute Pettit, être considérées excessivement comme des choix qui impliqueraient une prise directe des individus sur le processus de décision (*decisive choice*), ainsi une préférence décisive peut être comprise comme une préférence qui pèse sur la décision collective sans que les mécanismes par lesquels elle pèse soient envisagés seulement sous l'angle de la déci-

sion directe⁵. C'est bien, là encore, la dimension de contrôle ou d'accomplissement des individus concernés par la satisfaction ou non de leurs préférences qui est ici soulignée, plus que la participation directe. Mais dans le cas de Pettit, il s'agit d'accorder un privilège au contrôle *dans la procédure* qui valide les préférences, plutôt que de maîtrise *des effets des procédures*. Une fois précisé ce que n'est pas une préférence décisive (elle n'est ni un choix décisif, ni une simple préférence satisfaite) il est possible d'explicitier les conditions nécessaires pour qu'une préférence soit décrite comme décisive.

1.2 Les conditions du caractère décisif d'une préférence

Pour être réellement considérées comme décisives, des préférences doivent être :

Condition 1 : librement déterminées dans leur contenu (*content-independent*), car, dans le cas inverse, on ne déterminerait ses préférences qu'en fonction des chances que l'on a de les voir être satisfaites dans une logique de préférences adaptatives, l'individu ne visant alors que des « espoirs » (*prospects*) de fonctionnements et non des « capacités » de fonctionnements, mais aussi :

Condition 2 : elles doivent être déterminées indépendamment de tout contexte de domination (*context-independent*), c'est-à-dire qu'elles ne doivent pas dépendre d'un individu ou d'une institution qui aurait le pouvoir unilatéral de cesser de la satisfaire – par exemple dans le cas d'un « bon » maître ou d'un potentat local généreux déjà évoqué en introduction.

On peut ajouter que ces conditions ne sont pas totalement indépendantes car il est probable que la condition 2 satisfaite favorise le respect de la condition 1. Cette définition des préférences décisives, en particulier la condition 2, guide toute la démonstration de la compatibilité entre liberté comme capacité et liberté comme non-domination issue du cadre de la théorie néo-républicaine conduite par Pettit. Tout en soulignant la résistance de Sen à un tel rapprochement, et peut-être le caractère justifié de cette réticence, on cherchera à montrer que cette confrontation à Sen est l'occasion de mieux comprendre l'objectif social prioritaire que se donne la théorie républicaine, à savoir lutter contre les situations de précarité, plutôt que contre la pauvreté.

2. COMPATIBILITÉ DE LA LIBERTÉ COMME NON-DOMINATION ET DE LA LIBERTÉ COMME CAPABILITÉ : LE TEST DE LA PRÉCARITÉ

Pour Pettit, mettre l'accent comme le fait Sen sur les capacités dans l'accomplissement de soi est une manière de défendre la liberté comme gouvernement de soi en privilégiant la protection de l'individu vis-à-vis des interférences arbitraires qu'il pourrait subir – d'où l'importance de la condition de préférences décisives indépendantes quant à leur contexte. Comme le souligne Pettit, même si Sen ne le remarque pas assez, sa conception de la liberté implique aussi bien que soient effectivement remplies les conditions d'indépendance quant au contenu des préférences que celles d'indépendance quant au contexte de leur expression. On peut préciser la raison pour laquelle Sen a pu se montrer moins attentif à la condition 2 que ne l'est Pettit : Sen affirme en effet, dans *Repenser l'inégalité*, que « de nombreuses libertés nous donnent la capacité d'obtenir ce que nous valorisons et voulons sans que les leviers de commande soient directement entre nos mains. Ils sont maniés conformément à ce que nous valorisons et voulons (c'est-à-dire conformément à nos « décisions contrefactuelles » – ce que nous choisirions de faire) et, en ce sens, ils nous donnent plus de possibilités de mener la vie que nous choisirions de vivre. Confondre liberté et contrôle direct peut réduire radicalement la portée et la force de cette grande idée » (Sen, 2000, p. 98). Mais cette raison ne semble pas entièrement satisfaisante pour contrecarrer le rapprochement proposé par Pettit : en effet, Pettit non plus n'envisage pas le contrôle « direct » des leviers de commande permettant de réaliser les préférences. Dans sa caractérisation de préférences indépendantes quant à leur contexte, il suggère plus simplement, à la manière de Sen, que le poids de ces préférences soit reflété dans la décision collective du fait que ces préférences sont manifestées explicitement et non fortuitement. La réticence de Sen tient soit (1) à une mésinterprétation du projet de Pettit (qui pourtant s'élève clairement contre toute dérive qu'il nomme « populiste », c'est-à-dire, dans son esprit, d'une participation directe de tous les individus aux décisions collectives), soit (2) à un refus des mécanismes de contrôle (hors prise de décision directe) qui sont jugés nécessaires par Pettit pour

garantir le caractère décisif d'une préférence. Quelle est donc la solution proposée par Pettit ? Est-elle compatible avec la formulation de Sen citée précédemment ?

2.1 Le couple éditeur/ auteur

Pettit élabore, plus que ne le fait Sen, les mécanismes par lesquels les individus sont invités à « manier » eux-mêmes, non les leviers de commande, comme le dit Sen, mais le cahier des charges de ceux qui sont aux commandes, notamment à travers la description du couple éditeur / auteur :

« Dans le cadre de la démocratie électorale, les individus endossent collectivement un double rôle, le rôle d'auteur et celui d'éditeur : ils sont les auteurs de ce que le gouvernement fait, pour autant qu'ils élisent ceux qui agissent en leur nom *et* ils assument des responsabilités éditoriales vis-à-vis des actions publiques, pour autant qu'ils sont prêts à désavouer ceux qui se sont montrés incapables d'agir de manière appropriée. En soumettant le gouvernement à des contraintes non-électorales, les citoyens peuvent être vus comme les maîtres d'œuvre d'un gouvernement assujéti à des mesures nouvelles, éditoriales ou contestataires » (Pettit, 2007, 8)⁶.

Ce que définit ici Pettit c'est une manière particulière d'être en prise, non pas directe, mais néanmoins active (ou plutôt réactive) à l'égard des décisions collectives qui sont susceptibles d'interférer dans l'existence la plus ordinaire des individus. Il est vraisemblable d'imaginer qu'une telle manière de « tenir » le gouvernement républicain à distance, par le biais de commissions indépendantes dont pourraient se saisir les citoyens, est une forme de contrôle direct en réaction à telle ou telle décision. Sans tenir les leviers de commande, les citoyens sont amenés à les contrôler. Ni passivité, ni activité, la contestation est un élément actif de contrôle qui garantit l'absence d'arbitraire dans toute décision. Les formulations de Sen n'envisagent pas de façon aussi précise les mesures de contrôle de la procédure de décision collective.

Cette précision est rendue nécessaire par l'objectif qu'assigne Pettit à l'idéal républicain et qu'il croit commun à celui que poursuit Sen. Pour Pettit, en effet, comme il le signale à la fin de l'article consacré à Sen, il s'agit bien, en valorisant les préférences décisives, de poursuivre un objectif d'autonomie ou d'indépendance des individus. Ce que vise le néo-républicanisme de Pettit, c'est la résorption maximale des situations qu'il décrit comme étant des situations de vulnérabilité,

situations dans lesquelles nous sommes susceptibles de subir la domination d'autrui ou d'une institution. La littérature en sciences sociales et en philosophie, en France, a largement thématiqué la vulnérabilité sous le terme de « précarité », sans parvenir cependant toujours à clarifier conceptuellement ces situations respectives⁷.

2.2 Le test de la précarité

Le terme de « précarité » apparaît dans l'analyse politique et sociale en France à la fin des années 1970⁸. Il se diffuse plutôt lentement, devenant réellement usuel au milieu des années 1990, à la fois utilisé dans le milieu académique, mais aussi dans l'espace politique. Le terme, après avoir été utilisé pour désigner la fragilisation de la cellule familiale⁹, se voit, peu à peu, associé à des situations particulières d'emploi et d'employabilité où le travailleur est soumis, dans son activité, à des aléas qu'il ne maîtrise pas et qu'il n'a pas les moyens de contrôler. La réflexion de Dominique Schnapper (1989) est à ce titre éloquent : elle, après une première étude sur le chômage au début des années 1980, où le terme de « précarité » n'apparaissait pas (Schnapper, 1981), l'utilise de façon centrale quelques années plus tard. Reprenant, en les précisant, les catégories de l'INSEE, Schnapper distingue les emplois « à statut » des emplois « sans statuts (ou emplois précaires) »¹⁰. En ce sens, elle applique à un champ particulier, le travail, une analyse en termes de précarité, qui, à la même période, commence à se généraliser et devenir plus englobante. Le terme « précarité » est, en effet, mobilisé dans la description de situations dont l'allure générale (incertitude, fragilisation, etc.) se répète dans plusieurs sphères sociales (Barbier, 2005, 355). Les travaux analysant l'effondrement de la société salariale assise sur la protection, laissant apparaître l'homme vulnérable et désaffilié (Castel, 1995 ; 2003), participent de cette description générale en termes de précarité ou de précarisation : on est alors passé des familles fragilisées et du travail précaire à la société précaire¹¹. La précarité est alors comprise comme un descripteur général des situations sociales où l'insécurité familiale, professionnelle et sociale est érigée en mode de fonctionnement de la domination, en technique de contrôle et de gouvernement des populations.

La précarité diffère donc de la pauvreté. Le néo-républicanisme est aussi mieux armé pour répondre à la première qu'à la seconde, qui est comprise essentiellement comme un concept relationnel. La précarité se dessine dans un rapport à autrui et dans les interférences

arbitraires que l'on peut subir dans sa sphère personnelle. La précarité caractérise un rapport aux autres dans ce qu'il a d'incertain au point de vue de sa stabilité, obligeant à adopter des attitudes de servilité en vue de minimiser les risques de retournement des faibles avantages dont on jouit de façon quasi-fortuite, avantages qui dépendent de l'attitude bienveillante adoptée par le dominant. La précarité peut, en effet, être comprise comme une situation dans laquelle un individu est placé sous la dépendance arbitraire d'un autre ou d'une institution, l'empêchant de se mouvoir avec assurance dans le jeu social, empêchant de regarder ses concitoyens, ou les agents de l'administration qui appliquent les décisions du gouvernement, « dans les yeux », comme le dit de façon imagée Pettit. Étymologiquement, les termes « précarité » et « précaire » viennent du latin « precor » et « precarius », c'est-à-dire « ce qui s'obtient par la prière ». La précarité désigne cette situation dans laquelle est placé tout individu de devoir prier ou supplier pour satisfaire ses préférences. Si la pauvreté a cette conséquence de donner à certains individus ou institutions le pouvoir d'intervenir arbitrairement dans l'existence des plus pauvres, alors elle peut être comprise comme un facteur de précarisation de l'existence, mais la précarité ne saurait se réduire à la pauvreté. On pourrait même ajouter qu'une société républicaine, telle que décrite par Pettit (2004 [1997]), est susceptible d'accepter des situations de pauvreté sans phénomène de précarité (en théorie la pauvreté n'implique pas la précarité ainsi définie pas plus que la précarité n'implique la pauvreté).

Si c'est bien cet objectif que veut défendre A. Sen, il doit alors accepter l'inflexion que propose Ph. Pettit à la description de la liberté comme capacité. Cette inflexion soutient qu'il faut donner une priorité à la condition 2 (que nous avons décrite ci-dessus) dans la définition des préférences décisives, ce que Sen, précisément, refuse de faire. Pour comprendre ce refus, il faut restituer la réponse de Sen à la tentative d'accommodement de la liberté comme capacité à la liberté comme non domination opérée par Pettit. Peut-être ces deux définitions de la liberté ne partagent-elles pas le même objectif social et, de ce fait, se comprennent-elles comme des définitions essentiellement distinctes ?

3. LA RÉPONSE DE SEN : EXISTENCE ET ROBUSTESSE DE LA LIBERTÉ

Si l'objectif du néo-républicanisme est bien celui que nous avons rappelé, poursuivre cet objectif nécessite en effet d'amender la théorie de la liberté proposée par Sen. Ce dernier en convient d'ailleurs dans sa réponse à Philip Pettit (Sen, 2001). Il reconnaît d'abord que le contexte relationnel –et la condition d'indépendance à l'égard de ce contexte– est importante pour la liberté, mais seulement quant à la robustesse de cette liberté, et non au point de vue de son existence. Il reconnaît ensuite que si la théorie des capacités est complétée par la condition 2 (indépendance quant au contexte) posée sur les préférences décisives, comme le fait Pettit, alors effectivement la compatibilité entre capacités et républicanisme est mieux assurée. Mais si le rapprochement est possible, et la voie choisie pour le mener adéquate, Sen rejette la pertinence même de ce rapprochement qui nous ferait perdre la spécificité de l'approche par les capacités. Cette spécificité consiste à s'intéresser au moins autant à l'existence (sinon plus) de la liberté qu'à sa robustesse. Sen prend un exemple pour illustrer cela, que nous reproduisons rapidement pour éclairer la réponse qu'il fait à Pettit.

3.1 La liberté à quel prix ?

Sen décrit une personne A handicapée qui ne peut faire certaines choses sans l'aide d'autres personnes, notamment aller se promener, ce qui fait partie des choses qu'elle aimerait faire, donc de ses préférences. Il imagine ensuite trois cas :

- CAS 1 : A n'est pas aidée, elle ne peut pas sortir de chez elle.
- CAS 2 : A est toujours aidée par des volontaires bienveillants.

Elle peut sortir quand elle le souhaite.

- CAS 3 : A a à son service du personnel bien rémunéré, qui obéit (et doit obéir) à ses volontés. A peut sortir quand elle le souhaite¹².

Selon Sen, combiner, comme veut le faire Pettit, liberté comme non-domination et liberté comme capacité ne permet pas de discriminer le CAS 1 des CAS 2 et 3, ce que la notion de liberté comme capacité entend faire pour sa part. Au point de vue de Sen, l'important est l'existence d'une liberté de déplacement dans les CAS 2 et 3,

que, du coup, la liberté comme capacité ne distingue plus. Dans les CAS 2 et 3, la personne handicapée est en mesure de se déplacer.

L'exemple pris par Sen est pertinent ; toutefois il ne tient pas compte de l'ambition d'inclusion (*inclusiveness*) affichée par le néo-républicanisme (par distinction avec le républicanisme classique), si bien qu'il paraît étrange de défendre comme républicaine une liberté qui se ferait au détriment de la liberté des autres¹³. Dans le CAS 3, la personne handicapée devient un « bon maître » (puisque les auxiliaires de vie sont bien rémunérés) mais qui n'en soumet pas moins des individus à sa volonté arbitraire (aller se promener « quand on le souhaite »). Face à une telle situation, il est probable qu'un néo-républicain se résignerait à s'en remettre à la bonne volonté de personnes aidantes plutôt que d'accepter de se transformer en maître. Un républicain classique aurait sans doute privilégié le CAS 3. Il aurait été cependant plus pertinent, dans le cadre d'une réponse au néo-républicanisme de Pettit, d'ajouter un CAS 4 que l'on peut formuler de la manière suivante :

CAS 4 : Grâce à un dispositif social, A peut se déplacer non autant de fois qu'elle le veut, mais en fonction de besoins qu'elle aura réussi à faire valoir comme nécessaires à l'exercice de sa liberté non dominée.

Il est probable qu'une telle formulation aurait la préférence de Pettit, et il est plus clair, dans ce dernier cas, que l'objectif de lutte contre la précarité peut se faire même en sacrifiant l'extension des choix¹⁴.

En résumé, on peut dire que la réponse de Sen à Pettit met en avant le fait que la théorie des capacités est moins intéressée au contexte des relations de pouvoir entre individus, contexte qui permet l'émergence d'une capacité à faire, qu'à l'émergence de cette capacité elle-même (différence saisie dans l'opposition entre existence et robustesse de la liberté). Cette réponse paraît insatisfaisante du point de vue de l'objectif de réduire la précarité, même si elle peut être tout à fait acceptable lorsque l'objectif social est de lutter contre la pauvreté ou toute autre forme d'empêchement à agir. Ce qui compte, à ce moment là, c'est bien la possibilité d'élargir sa capacité d'action quitte à accepter la précarité de la solution choisie. Pour un cadre d'analyse néo-républicain, la réponse de Sen ne peut pas être entièrement satisfaisante, ce que Sen signale par ailleurs¹⁵.

La pluralité des définitions de la liberté (comme capacité ou comme non-domination) semble pouvoir être acceptée dans la mesure

où l'on se donne des objectifs sociaux eux-mêmes pluriels. Il n'en demeure pas moins que l'on peut se donner une hiérarchie des libertés, un ordre lexical de réalisation des libertés, et, dans ce cas, il est probable que la robustesse de la liberté l'emporte sur son existence, que la liberté comme non-domination soit préférable à la liberté comme capacité, répondant ainsi à une intuition relativement partagée par tous, à savoir que la liberté ne saurait être voulue à n'importe quel prix. Du moins est-ce là une conviction défendue par le néo-républicanisme.

CONCLUSION

Dans sa réponse à Pettit, Sen suggère que la théorie néo-républicaine est trop prompt à sacrifier les « aspects d'opportunité » de la liberté au bénéfice des « aspects de procédure » :

« La liberté a de la valeur pour au moins deux raisons distinctes. Premièrement, plus de liberté nous donne plus d'*opportunité* d'obtenir ce que nous valorisons – et avons des raisons de valoriser. Cet aspect de la liberté est concerné en particulier par notre *capacité à réussir*, plutôt que par le processus à travers lequel nous parvenons à ce résultat. Deuxièmement, le processus par lequel les choses arrivent peut être également important pour évaluer la liberté » (Sen, 2005 [2002], 458).

Sen plaide ainsi pour un pluralisme des définitions de la liberté, avec malgré tout le souci de valoriser les aspects d'*opportunité* de la liberté. Dans le cas de la définition de la liberté comme non-domination, l'aspect procédure semble, au contraire, l'emporter. Pour autant cet aspect, c'est du moins ce que l'on peut soutenir, n'est pas dénué d'engagement ou d'activité de la part des individus, et nécessite en lui-même des formes d'accomplissement. Il est, en quelque sorte, animé par le souci de voir les individus *accomplir* un certain nombre de tâches, même si ces tâches sont essentiellement des tâches civiques. On pourrait dire que les formes d'accomplissement que requiert l'insistance sur la liberté comme procédure sont des formes *inter cives*, et, en ce sens, que cette approche de la liberté est moins intéressée aux choix qui nous sont accessibles, au rapport à notre environnement matériel, qu'aux contextes de pouvoir, ainsi qu'à notre propre pouvoir dans ces contextes, à partir desquels nous faisons des choix. On ne peut donc pas se contenter de repérer, comme le fait Sen, une pluralité des définitions de la liberté, car en même temps qu'on la repère, il faut bien reconnaître, si l'on entérine la valeur de

la théorie néo-républicaine de la liberté, comme semble le faire Sen, qu'elle implique que les aspects de procédure pèsent sur les aspects d'opportunité. C'est ce que nous avons essayé de montrer dans la reprise de l'exemple utilisé par Sen à propos de la personne handicapée qui désirerait être mobile.

Ce que nous avons laissé de côté, et qu'il faudrait bien sûr approfondir dans une défense de l'option républicaine de la liberté, c'est la question de savoir si, dans le cas où la théorie de la liberté comme non-domination est bien une théorie lexicographique d'agencement des libertés (*procédure* et *opportunité*), il ne faudrait pas réserver un sort plus important aux stratégies dites de réciprocité des pouvoirs. Comment envisager l'engagement civique comme une condition du bon déroulement des procédures, sans, au préalable, définir les conditions matérielles et individuelles de cet engagement ? Comment, par ailleurs, justifier la restriction des opportunités au nom de cet engagement civique prioritaire dans l'ordre lexicographique, sinon à partir d'une défense plus directe et matérielle de l'égalité entre les citoyens ? Et, dans ce cas là, ne court-on pas le risque de succomber à un dilemme d'impossibilité de type « républicain-parétien », l'engagement civique de chacun dans la décision collective, même sous la forme de la contestation qui se veut plus maniable que la participation directe, n'entraînerait-elle pas l'impossibilité de dégager une décision collective quelle qu'elle soit (List, 2004) ? Ce sont ces questions qu'il faudrait aborder pour (se) convaincre de la priorité de la définition de la liberté comme non-domination sur celle de la liberté comme capabilité. J'ai voulu ici plus simplement suggérer que les différences entre ces deux définitions étaient plus profondes que ne semblait le croire Pettit, et peut-être plus difficilement solubles dans une description pluraliste de la liberté que ne le soutient Sen.

BIBLIOGRAPHIE

Arrow K., 1951, *Social Choice and Individual Values* : New York, Wiley.

Barbier J.-Cl., 2005, « La précarité, une catégorie française à l'épreuve de la comparaison internationale », *Revue française de sociologie*, 46-2, pp. 351-371.

Bourdieu P. [et alii.], 1998 [1993], *La misère du monde* : Paris, Seuil.

Castel R., 2003, *L'insécurité sociale* : Paris, Le Seuil.

Fleurbaey M., 2007, *Capitalisme ou démocratie ? L'alternative du XXI^e siècle* : Paris, Grasset.

Igersheim H., 2004, *Liberté et choix social. Contribution à l'analyse de la liberté en économie normative*, Thèse d'économie soutenue à l'Université de Strasbourg.

List Ch., 2004, « The Impossibility of a Paretian Republican ? Some Comments on Pettit and Sen », *Economics and Philosophy* 20 (2004), pp. 65-87.

Offredi Cl., 1988, « La précarité des années quatre-vingt ou un phénomène social en gestation dans la société », *Revue Internationale d'Action Communautaire*, 19/59, pp. 21-32.

Pettit PH., 2007, « Préface » in V. BOURDEAU & R. MERRILL (dir.), *La république et ses démons. Essais de républicanisme appliqué* : Maisons-Alfort, éditions e@e.

Pettit PH., 2004 (1997), *Républicanisme. Une théorie de la liberté et du gouvernement* : Paris, Gallimard.

Pettit PH., 2003, « Agency Freedom and Option Freedom », *Journal of Theoretical Politics*, vol. 15, pp. 387-403.

Pettit PH., 2001, « Capability and Freedom : a Defence of Sen », « Symposium on Amartya Sen's Philosophy », *Economics and Philosophy*, 17 (2001), pp. 1-20.

Pitrou A., 1978, *La vie précaire, des familles face à leurs difficultés* : Paris, CNAF (Etudes).

Schnapper D., 1981, *L'épreuve du chômage* : Paris, Gallimard (2^e édition 1994).

Schnapper D., 1989, « Rapport à l'emploi, protection sociale et statuts sociaux », *Revue française de sociologie*, 30-1, pp. 3-29.

Sen A., 2001, « Reply », « Symposium on Amartya Sen's Philosophy », *Economics and Philosophy*, 17 (2001), pp. 51-66.

Sen A., 2000, *Repenser l'inégalité* : Paris, Seuil.

Sen A., 2005 [2002], *Rationalité et liberté en économie* : Paris, Odile Jacob.

ARTICLES

63

ARTICLES

NOTES

“ Je tiens à remercier Alice Le Goff, Marie Garrau et Christian Lazzeri qui m’ont invité à présenter ce papier dans le cadre du séminaire SOPHIAPOL en 2008, séminaire qui portait sur la question de la précarité. Cet article est une étape préparatoire à la réévaluation plus systématique de la stratégie dite de «réciprocité des pouvoirs» en contexte théorique néo-républicain. Il se donne comme ambition limitée de préciser le sens de certains concepts.

- 1 Cette citation est la conclusion de l’article de Pettit sur la conception de la liberté comme capacité défendue par Sen, *cf.* : Pettit, 2001, 19.
- 2 On trouvera les développements les plus récents de la théorie de la liberté comme capacité dans Sen, 2005 (2002). En particulier : p. 456 et suivantes.
- 3 Par préférence, Pettit et Sen entendent une préférence qui «inclut «le système complet des valeurs d’une personne, y compris les valeurs concernant les valeurs»» (Sen, 2005 [2002], 15); *cf.* aussi : Arrow, 1951.
- 4 Pour plus de développements sur ces sujets, *cf.* : Igersheim, 2004, p. 221 et suivantes.
- 5 D’une manière plus générale, Pettit critique ces formes de prise directe sur la décision comme étant des formes de «populisme», *cf.* : Pettit, 2004 [1997], 26-28.
- 6 *Cf.* aussi : Pettit, 2004 [1997], 391-396.
- 7 Pettit utilise plus volontiers le terme de «vulnérabilité» en langue anglaise, mais il nous semble qu’une bonne traduction française de ce terme, pour qu’il soit compris par les lecteurs familiers des problématiques de l’insécurité sociale (Castel, 2003), paraît être le mot «précarité».
- 8 Sur l’usage de la catégorie «précarité», *cf.* : Barbier, 2005. Dans le paragraphe qui suit je m’appuie essentiellement sur cet article qui est une bonne mise au point historique de la catégorie de précarité.
- 9 Pitrou, 1978.
- 10 *Cf.* Barbier, 2005, 356.
- 11 La distinction proposée par Pierre Bourdieu entre «misère de condition» et «misère de position» permettrait sans doute de saisir en partie les ressorts de ce qu’on nomme la précarité par différence avec la pauvreté. La précarité est plus un brouillage de l’image de soi dans une relation de domination, contrairement à la pauvreté qui peut être comprise comme un barrage ou une succession d’obstacles matériels dans l’accès aux biens élémentaires (Bourdieu, 1998 [1993], 15-16).
- 12 Sen, 2001, 54.
- 13 Pettit, 2007, 7.
- 14 Cette option a été développée dans Pettit, 2003.
- 15 *Cf.* le point 3 de la conclusion de Sen : il y a plusieurs formes de liberté ou plutôt des aspects variés qui entrent dans la définition de cette dernière, et il ne faut pas chercher à les fondre les uns dans les autres : «En définitive, la liberté comprend plusieurs aspects distincts, et le fait qu’ils ne soient pas congruents n’est pas un problème en soi» (Sen, 2001, 56).